

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 8 décembre 2022

Année scolaire : **2022 - 2023**

Numéro de séance : **02**

Date de transmission de la convocation aux membres : **25 novembre 2022**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme LARABI et Mme BARTOLOME**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **25**

Ordre du jour

- 1) Préambule
 - Approbation du PV du CA du 17 octobre 2022.
- 2) Vie pédagogique et éducative
 - Projet d'établissement et concertation : « Notre École, faisons l'ensemble » : journée de concertation du mardi 3 janvier 2022.
- 3) Fonctionnement général
 - Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS.
 - Convention avec la mairie de St Maixent l'Ecole relative aux mesures de responsabilisation.
 - Convention avec l'APEM 79.
- 4) Vie budgétaire et financière
 - Voyage en Italie : budget prévisionnel, participation financière des familles, acceptations des dons.
 - Bilan Classe Transplantée.
 - Taux de participation au fonctionnement du SRH.
 - Clés de répartition des crédits de viabilisation.
 - Proposition budgétaire 2023. (1)
 - Pour information, état des lieux des subventions
- 5) Questions diverses

Annexes : 1 - : - Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[]	E[]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A(*)	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Patrick BRUNET	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	Thomas BERNADULT	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X	X					
	Groupement de communes	André BRISSON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Sophie PASSEGUE			X	Fabienne HOUMEAU	X		
		Antoine GAUDENCE			X	Angèle BEAUDRIT	X		
		Florent DOVERGNE	X						
		Sonia COUFFIGNAL			X	Laurence PUEL-TROUVE	X		
		Anthony LE NEGRATE			X	Alexandre HARSCOUE	X		
		Maryline GHIRINGHELLI	X						
		Angélique FAVRIOUX			X	Adeline LEBASTARD	X		
	Personnels ATOSS	Renaud SABOURIN	X						
		Cindy JOSSE-MAZURE	X						
		Marine PROUDHON	X						
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Zaia WILLEM LARABI	X						
		Cécile BARTOLOME	X						
		Jérôme DAVID	X						
		Angèle GARREAU	X						
		Angélique GAVENS	X						
		Virginie LERAULT							
		Stéphane SAUVAGE	X						
	Élèves	Timéo DUNOYER							
		Jeanne PIN							
		Alix VIAUD			X	Yanis BLIN	X		

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

1- Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17 h 45 et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points à traiter.

4 questions diverses sont ajoutées par M le Président :

- Convention MATAPESTE
- Convention ECLAIRCIE, compagnie CHx
- Convention UPE2A avec le collège de la Mothe-Saint-Heray
- Convention Chèques vacances

Mme Bartolomé accepte d'assurer le secrétariat de séance.

➤ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2022.

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 17 octobre 2022.

Le PV du CA du 17 octobre est voté :

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**

Commentaires et débats :

✚ Néant

II – Vie pédagogique et éducative

➤ Projet d'établissement et concertation : « Notre École, faisons l'ensemble » : journée de concertation du mardi 3 janvier 2022.

M le Principal présente la démarche initiée par M le Ministre de l'Education Nationale « Notre École, faisons-l'ensemble ».

Ce dispositif est :

- une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes,
- un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves,
- une démarche ouverte dans le temps : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche peut cependant être initiée par les équipes à tout moment.

M le Principal propose l'engagement de l'établissement dans cette démarche en l'adossant à la stabilisation du futur projet d'établissement.

M le Principal propose un premier temps de concertation : le mardi 3 janvier 2023

Parmi les objectifs sur la journée de concertation, la stabilisation du projet d'établissement et une réflexion autour des possibles relatifs à la mobilisation des fonds d'innovation pédagogique.

M le Principal propose les mesures suivantes :

- Suspension des cours le mardi 3 janvier 2023
- Accueil des élèves assuré (sans restauration)
- Une remise d'ordre sera effectuée pour tous les élèves demi-pensionnaires
- Une note d'information sera adressée à l'ensemble des familles

Arrivée de Mme Garreau, Mme Gavens et Mme Larabi ⇒ 24 personnes

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à suspendre les cours du mardi 3 janvier 2022, à effectuer une remise d'ordre aux élèves demi-pensionnaires et à maintenir l'accueil des élèves désireux de venir au collège.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 42

Commentaires et débats :

✚ Néant

III – Fonctionnement général

➤ Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS.

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande qu'une autorisation soit donnée aux professeurs d'EPS d'encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 38

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ Convention avec la mairie de St Maixent l'Ecole relative aux mesures de responsabilisation

M. Ernault informe que la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation est reconduite pour l'année 2022/2023 avec la mairie et sa police municipale (idem avec le secours populaire).

➤ Convention de l'APEM 79

M le Principal présente le contenu de la convention et la participation financière due par l'établissement dans le cadre de l'organisation de la chorale sud 79.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Association des Professeurs d'Education Musicale des Deux-Sèvres pour participer aux rencontres inter-chorales et engagé les dépenses s'y réfèrent.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 37

Commentaires et débats :

✚ Néant

IV – Vie budgétaire et financière

➤ Voyage en Italie : budget prévisionnel, participation financière des familles, acceptations des dons.

M. le Principal rappelle que les voyages scolaires ne sont pas obligatoires, au contraire des sorties pédagogiques. Les budgets présentés au CA sont sincères et au plus proche de la réalité. Ils doivent permettre aux parents d'élèves un étalement de la participation financière selon un échancier qui sera proposé à l'approbation de M L'Agent Comptable. Les budgets prévisionnels présentés ont été élaborés dans la cadre des procédures de marchés publics. M le Principal remercie les fédérations des parents des élèves (PEEP et FCPE) et Mme la Présidente de la MDC pour les dons et legs qui ont permis de limiter la participation financière demandés aux familles. M le Principal précise également les efforts consentis sur le budget de l'établissement, ceci dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 et des orientations impulsées dans le cadre du pilotage de l'établissement.

M. le Principal présente le projet pédagogique (voir annexe), le programme (voir annexe) et le budget prévisionnel du séjour en Italie du 25 au 31 mars 2022 pour 60 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et 5 accompagnateurs :

Budget prévisionnel Italie du 25 au 31 mars 2023 - 4/3ème Italien et 4/3ème latin (60 élèves + 5 accompagnateurs)

Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
Prestataire "A la carte Evasion"	27 180,00 €	2 265,00 €	29 445,00 €	Participation famille	25 200,00 €		26 280,00 €	420 euros/élève
Régie		200,00 €	200,00 €	Budget EPLE		2 265,00 €	2 265,00 €	
				MDC	900,00 €		900,00 €	15 euros/élève
				Budget EPLE Régie		200,00 €	200,00 €	
				Don P.E	1 080,00 €			18 euros/élèves
Total	27 180,00 €	2 465,00 €	29 645,00 €	Total	27 180,00 €	2 465,00 €	29 645,00 €	

A noter que la consultation organisée a permis de retenir l'entreprise « Voyage Evasion » comme prestataire. Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 60 élèves et 5 accompagnateurs est arrêté à la somme de 29 645 €. La participation des familles est limitée à 420€/élève.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique de ce séjour et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 29645 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 420 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 36

Commentaires et débats :

🚩 Mme Puel-Trouvé informe que M. Dufour, assistant d'éducation sera le cinquième accompagnateur.

➤ **Bilan financier de la classe transplantée.**

Mme la Gestionnaire présente le bilan financier de la classe transplantée. Le séjour a été organisé en mars 2021 à destination d'une classe de 6^{ème}.

Exercice 2022					
Dépenses		Recettes			
Activités	global		Elève	Global	par élève pour info
		Participation des familles	345,00 €		15,00 €
HEBERGEMENT	533,20 €				
ADHESION	5,00 €	MDC	193,20 €		
Total	538,20 €	Total	538,20 €	538,20 €	

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve ce bilan financier de ce séjour.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 33

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Taux de participation au fonctionnement du SRH**

Mme la gestionnaire présente un tableau comparatif des 7 dernières années ainsi que 3 simulations : taux de participation au fonctionnement du SRH pour 16.5% ,17% ou 17,50%.

Mme la Gestionnaire présente le tableau avec une préférence pour la part de fonctionnement à 17% pour une garder une meilleure qualité des produits dans l'assiette.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2023
Montant annuel D.P	493,05	507,30	493,05	501,60	495,90	495,90	504,45	490,20	490,20	490,20
Taux d'augmentation exercice	#REF!	3,57	-3,57	2,14	-1,43	0,00	2,14	-3,57	0,00	0,00
Taux part. fonctionnement	18,00 %	18,00 %	16,50 %	16,50 %	17,50 %	17,50 %	16,50 %	16,50 %	17,00 %	17,50 %
Taux part frais personnel	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %
Taux F.C.S.H	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Taux des prélèvements	42,00 %	42,00 %	40,50 %	40,50 %	41,50 %	41,50 %	40,50 %	40,50 %	41,00 %	41,50 %
Montant pour achat denrées	285,97	294,23	293,36	298,45	290,10	290,10	300,15	291,67	289,22	286,77
Nbre de jours de D.P	173	178	173	176	174	174	177	172	172	172
Prix moyen /assiette	1,653	1,653	1,696	1,696	1,667	1,667	1,696	1,696	1,682	1,667

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration vote un taux de fonctionnement à hauteur de 17%.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 34

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Clés de répartition des crédits de viabilisation**

Mme la Gestionnaire présente une proposition de répartition entre le SG et le SRH pour la viabilisation :

	CUISINE CENTRALE	SERVICE GENERAL
EAU	60%	40%
ELECTRICITE	60%	40%
GAZ	10%	90%

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve les clés de répartition des crédits de viabilisation présentées selon l'annexe jointe.

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 35

Commentaires et débats :

🚩 Néant

Arrivée de M. Brisson ⇒ 25 personnes

➤ **Proposition budgétaire 2023**

En préambule, M le Principal précise les éléments contextuels de la préparation budgétaire 2023, préparation ancrée sur 3 points :

- **un contexte économique difficile** marqué par une augmentation du coût des énergies, des fournitures et des denrées alimentaires,
- **un contexte socio-économique local dégradé** pour une frange de la population scolaire accueillie (zone à fort risque d'échec scolaire au regard du cumul des fragilités économiques, familiales et culturelles),
- **la nécessité pour, les équipes pédagogiques et éducatives d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales** des élèves accueillis en prenant appui sur des stratégies ambitieuses et innovantes. Au cœur de ces stratégies, les parcours éducatifs obligatoires sont fortement mobilisés notamment le PEAC.

Mme La Gestionnaire présente la proposition budgétaire 2023 (voir également les indicateurs joints en annexe). Pour l'année 2023, la dotation de fonctionnement allouée par le conseil départemental, collectivité de rattachement, s'élève à :

- **118 945 euros** soit une diminution de 3 163 euros par rapport à l'année 2022 (soit - 1,20%), auxquels s'ajoute les 73 106 euros relatif au bouclier énergétique et les 12979 euros au titre du bouclier alimentaire.

Parcours éducatifs et ouverture culturelle (PEAC)

Le budget de l'établissement traduit également la volonté du chef d'établissement d'accompagner la réalisation des objectifs pédagogiques et éducatifs résultant du rapport d'évaluation externe de juin 2020 (voir piliers 2 et 3 de la construction budgétaire 2023) et de la mise en œuvre du futur projet d'établissement 2022/2026. La mise en œuvre des parcours éducatifs restent affirmée et un effort budgétaire significatif est accordé pour mener à bien des actions portées par les enseignants.

I - SERVICE GENERAL

L'attention doit être attirée sur les besoins en fonctionnement de notre établissement en considération :

- de l'effectif de 572 élèves (au 1^{er} décembre 2022),
- de l'augmentation des tarifs des produits et matières d'œuvre,
- de la situation sanitaire actuelle (qui sera prolongée en 2023) qui nécessite des dépenses de fournitures et produits spécifiques exigés dans le cadre des protocoles sanitaires en cours.

1 – ACTIVITE PEDAGOGIQUE (AP).

Sur ce service sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement.

LES RECETTES

Pour 2023, 34 815 euros sont dédiés à l'AP soit 29,27 % (31 748 euros soit 26% en 2022) de la **dotacion de fonctionnement** initiale (hors boucliers).

Les subventions de l'Etat viennent compléter les 34 815 euros de la DGF, à savoir, toutes les actions éducatives relevant du BOP 141 « enseignement public du second degré » :

- o les manuels scolaires, carnets de correspondances, droit de reprographie ;
- o les crédits au titre des Projets ECLORE et Projet établissement.

Le code d'activité **2DACO** représente les crédits alloués par la collectivité de rattachement, ciblés pour financer les projets artistiques, culturels, sportifs en accord avec le projet d'établissement. Cette dotation spécifique à la pédagogie se veut globale et unique.

N'ayant pas connaissance du montant alloué au collège, seul est porté le reliquat de 8000 euros est ouvert au budget 2023.

LES DEPENSES

En 2023, le chef d'établissement souhaite accompagner toutes les **actions pédagogiques et culturelles** formalisées par les enseignants et décrites dans les fiches actions élaborées en octobre 2022 (voir état prévisionnel des actions pédagogiques et éducatives adopté au CA). A noter que les protocoles sanitaires successifs ont engendré des annulations de nombreux projets. De fait, beaucoup d'élèves n'ont pas pu bénéficier de sorties ou d'activités culturelles depuis 2020.

A noter également, qu'à la rentrée 2022, les enseignants se sont particulièrement investis pour construire des projets, solliciter des partenariats financiers auprès de fondations ou d'organismes divers, les inquiétudes relatives à la future préparation budgétaire étant fort présente à l'esprit de l'ensemble des professionnels de l'établissement. Par conséquent, face à ses démarches collaboratives, le budget de l'établissement se devait d'accompagner les projets et de répondre favorablement à ces actions. 50 % du budget de l'AP est consacré aux parcours éducatifs et aux actions culturelles. (43 % en 2022)

C'est ainsi que le budget 2023, fait état d'un grand nombre d'actions (entre autre les enseignements de pratique interdisciplinaires au service des parcours citoyens, artistiques et culturels nécessitant le financement des déplacements des élèves ou des interventions de partenaires extérieurs) :

Niveau 3ème :

- Sortie scolaire à destination d'Ouradour sur Glane,
- Partenariat avec la Cie MATAPESTE- EPI : « Je parle donc je suis ».

Niveau 4^{ème} :

- EPI « Déchaînez-vous » : Compagnie « EGO ».

Niveau 5^{ème} :

- Résidence d'artistes : ECLAIRCIE Compagnie CHX.

Niveau 6^{ème} :

- Journée d'intégration.

A noter également que le dispositif étatique du **Pas culture collectif** contribue à compléter le financement des projets.

Toutefois, des postes budgétaires ont été diminués par rapport au budget 2022.

- CDI,

- inter-discipline,
- aide aux associations de l'établissement.

Un appel à la une vigilance et à une démarche écoresponsable des professionnels de l'établissement est régulièrement rappelé, particulièrement pour le poste de reprographie qui regroupe le coût des photocopieurs et de l'achat du papier.

Le graphique présente le budget de l'A.P développé ainsi :

- 43% parcours et culture,
- 50% mise en œuvre des enseignements,
- 7% pour la SEGPA.

A noter également, la programmation en 2023 d'un voyage **pédagogique** en Italie (suite à l'accroissement de la carte des langues et de l'ouverture de l'italien LV2).

Deux ouvertures de crédits sont ajoutées pour tenir compte de l'**activité « piscine »**. La construction du nouveau centre aquatique et le dispositif établi par la convention tripartite engendre une prise en charge en partie des entrées et du transport des élèves de l'établissement.

2- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO).

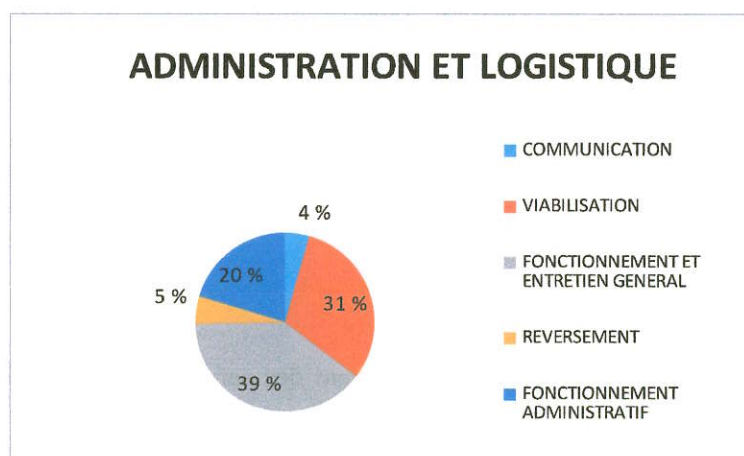
Ce service retrace l'ensemble des dépenses et recettes affectées au fonctionnement de l'établissement.

LES RECETTES

84 130 euros (90 360 euros en 2022) de la dotation de fonctionnement initiale et hors bouclier énergétique sont consacrés à l'ALO.

Viennent compléter 73 106 euros au titre du bouclier « énergétique », versés en trois fois en fonction de l'évolution des tarifs et des efforts d'économie d'énergies observés.

LES DEPENSES



VIABILISATION :

26 000 euros de la dotation de fonctionnement sont consacrés à ce poste budgétaire, hors bouclier énergétique. Les % présentés sont calculés par rapport à la DGF initiale (hors bouclier).

La prévision budgétaire est difficilement réalisable. Le montant des dépenses est dépendant des conditions climatiques et des conditions tarifaires.

Quant à la maîtrise des dépenses, l'objectif des années précédentes est maintenu, à savoir œuvrer au quotidien pour diminuer les sources de gaspillage.

Tous les agents, les usagers doivent adopter une démarche d'écoresponsable : veiller à l'extinction des éclairages, les économies d'énergie, une gestion suivie des stocks, etc... Les efforts de chacun. e doivent, ainsi, contribuer à réaliser des économies.

Les travaux électriques réalisés durant l'été 2022 par la collectivité :(éclairage LED en cours de développement pour l'ensemble du collège) doivent permettre de réaliser de manière significative des économies sur le poste budgétaire électricité.

Le bouclier énergétique contribuera à faire face aux augmentations éventuelles.

Avec l'instauration de la cuisine centrale, les dépenses de viabilisation sont individualisées pour le service général

et le service de restauration.

La répartition entre la cuisine centrale et l'établissement s'effectue de façon suivante :

	CUISINE CENTRALE	SERVICE GENERAL
EAU	60%	40%
GAZ	10%	90%
ELECTRICITE	60%	40%

Clés de répartition adoptées par le CA du 8/12/2022

COMMUNICATION.

Ce domaine englobe l'ensemble des dépenses afférentes aux charges de téléphone, internet, affranchissement, mais également les différentes actions de communication inhérentes à la vie d'un établissement (réception).

Conformément aux instructions mentionnées dans la notification de la DGF, les dépenses de la téléphonie prises en charge par la collectivité seront déduites de la DGF. Il est demandé de ne rien inscrire au projet de budget 2023. Seules sont maintenues les dépenses relatives à l'envoi des SMS.

REVERSEMENT.

Il s'agit de l'ensemble des reversements :

- au lycée du Haut Val de Sèvres dans le cadre de la convention pour l'accueil des élèves SEGPA au sein des ateliers du lycée,
- à l'agence comptable du lycée Jean Macé pour l'adhésion à AGAPE au prorata des marchés dédiés à l'ALO.

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN GENERAL.

Sont retracées au sein de ce domaine, les dépenses relatives aux **contrats de maintenance**, les dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment (hors intervention de la collectivité), les produits d'entretien.

Les agents techniques ont été sensibilisés aux économies d'énergie et luttent au quotidien contre le gaspillage (réglage des chaudières en période hivernale à 17°C).

Les travaux de rénovation des classes programmés depuis deux ans se poursuivront cette année 2023.

Pour 2023, une ligne spécifique de crédit est toujours identifiée pour les produits et fournitures spécifiques pour la **COVID 19**.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF.

Sont ici regroupées les dépenses consacrées au fonctionnement des services administratifs, dont notamment la reprographie des services administratifs et de direction.

3 – VIE DE L'ELEVE (VE).

Le service vie de l'élève regroupe les différentes actions :

- soit en faveur de la solidarité des élèves et/ou de leur famille,
- soit en faveur du bien-être des élèves.

Les aides aux familles se substituent aux bourses départementales et contribuent au financement des créances alimentaires. A noter les difficultés relatives à la prévision, le montant n'est qu'une estimation.

Le fond social constitue une aide principalement orientée vers la restauration scolaire ou les séjours pédagogiques. L'aide aux devoirs (BOP 141) est maintenant mentionnée au sein de ce service.

II – SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Le SRH (service de restauration et d'hébergement) fonctionne sur ressources propres.

Préalablement à la construction du budget, il convient de prendre en considération la tarification établie par la collectivité conformément au règlement de la restauration.

TARIF « ELEVES » DU COLLEGE

- Le calcul de la demi-pension s'est effectué selon les instructions du conseil départemental à savoir : calcul sur la base du tarif de la tranche médiane soit 2.85 euros le repas,
- Maintien de la tarification de la restauration selon le coefficient familial sur la base de 8 tarifs.

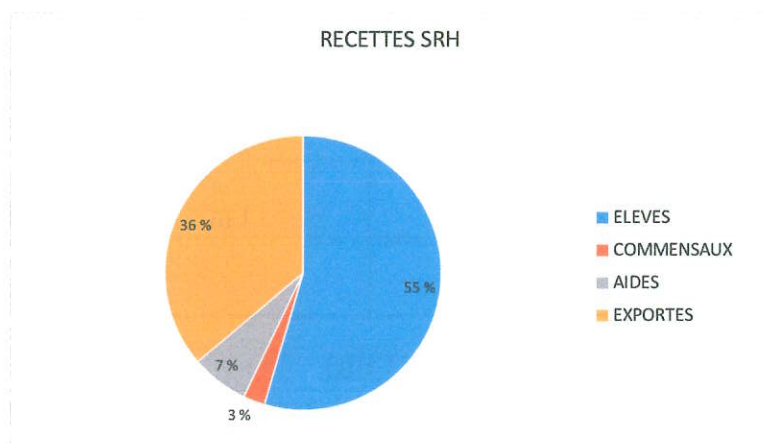
Il est à noter que la collectivité n'a pas augmenté les tarifs.

La restauration et l'hébergement étant de la responsabilité de la collectivité territoriale, c'est la convention entre celle-ci et les EPLE (s) (collège Denfert Rochereau de Saint-Maixent-l'École et collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray) qui détermine les conditions de fonctionnement de ce service.

Cette convention fixe les rôles respectifs :

- pour la collectivité définir les modalités d'exploitation et fixer les tarifs,
- pour le chef d'établissement, assurer la gestion.

LES RECETTES



TARIFS COMMENSAUX

STATUT	TARIF
- ATTEE (agents techniques des collèges du cg), agents de l'équipe mobile de remplacement et de maintenance:	3.15 euros
- autres agents du CD accueillis au restaurant scolaire - élèves externes à titre exceptionnel - CM2 en visite dans l'établissement	4.50 euros.
- personnels jusqu'à l'indice majoré 326 et contrats aidés, d'avenir, assistants éducation et étrangers, apprentis	3.15 euros
- entre indice majoré 327 et 465 inclus	4 euros
- à partir de l'indice majoré 466 et +	5 euros
- Repas exceptionnels	7 euros

L'évaluation des recettes des commensaux s'établit en fonction des moyennes constatées lors des années antérieures. Toutefois, le contexte sanitaire actuel met en lumière une désaffection des commensaux pour le restaurant scolaire. Par conséquent les recettes ont été revues à la baisse pour ces derniers.

EXPORT DES REPAS

Le nombre de rations a été évalué en collaboration avec le service de gestion du collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray.

La prévision des recettes des repas exportés a été évaluée suivant le tableau suivant et conformément aux tarifs mentionnés dans la convention tripartite.

Il n'y a pas de régime 5 jours pour le collège de l'Orangerie.

			DP4	
DIVISION	PRIX	EFFECTIFS	Nbre de jours annuel	MONTANT
Maternelles	2,23	38	136	11524,64
Primaires	2,32	108	136	34076,16
Collégiens	2,38	230	136	74446,4
Commensaux	2,85	10	136	3876
TOTAUX		386		123923,20

APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX ET BIO.

Cette année encore, la volonté du service de restauration est de poursuivre la démarche qualitative en restauration et de maintenir les approvisionnements courts et en produits locaux.

Toutefois, l'augmentation des denrées nous conduit à rester prudent quant au montant de l'aide accordée.

De plus, le recrutement d'un nouveau chef de cuisine peut également conduire à une modification des approvisionnements.

LES DEPENSES

Viabilisation : le poste électricité est le plus important pour tenir compte des nouveaux matériels de cuisson exclusivement électriques.

Le bouclier « énergétique » ne concerne pas le service de la restauration. Par conséquent, ce service subira pleinement l'augmentation tarifaire.

Une ligne budgétaire « COVID » retrace les dépenses inhérentes au respect du protocole sanitaire.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition des dépenses conformément aux taux fixés soit par la collectivité, soit en conseil d'administration.

Au titre du reversement à la collectivité de rattachement :

- 22.5% par la rémunération du personnel

- 1.5% pour le FCSH.

Au titre des denrées alimentaires : 60% soit un montant de 191 366,19 euros auquel s'ajoute le bouclier « denrées alimentaires » d'un montant de 12 976 euros

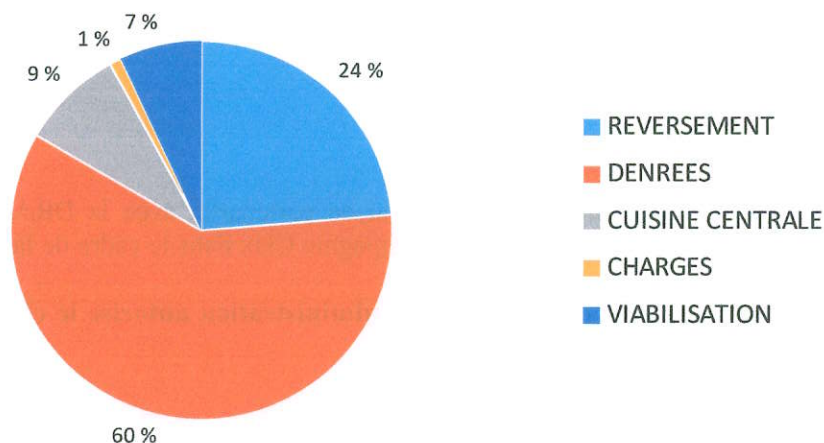
Pour les charges 18% soit un montant de 73 819,93euros

Sur ces 73 819,93 euros :

- 13 650 euros sont consacrés aux frais de location du camion frigorifique et au carburant pour l'exportation des repas vers le collège de l'Orangerie, soit 18.5 % des charges. Cette part est importante,
- 23 800 euros pour la viabilisation soit 32% des charges.

Par conséquent, ils ne restent que 36 369,93 pour assurer le fonctionnement de la cuisine centrale avec des postes budgétaires importants tels que les produits d'entretien, les vêtements des agents, etc....

DEPENSES SRH



III- SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Ce sont les bourses de collège évaluées selon les résultats de la campagne de bourse de la rentrée. Ces crédits sont des crédits d'état : BOP 230

Pour l'année scolaire 2022/2023, 145 familles sont éligibles aux bourses nationales, réparties ainsi :

- 68 au taux 1 (76 en 2022),
- 26 au taux 2 (38 en 2022),
- 51 au taux 3 (68 en 2022).

A noter une fragilité économique et sociale croissante pour les familles. Cette tendance est accentuée par les conséquences de la crise pandémique et le contexte géopolitique en cours.

IV- CONCLUSION

Le budget de fonctionnement 2023 est proposé au vote avec un résultat prévisionnel déficitaire de – 3139,33€ (amortissement/neutralisation) :

• Recettes :	632992,60 €
• Dépenses :	636992,93 €
• OPC :	0 €

M. le Principal soumet aux membres du CA cette proposition de budget qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 31

Commentaires et débats :

🚫 Néant

V – Questions diverses

➤ **Convention MATAPESTE**

Dans le cadre du projet MATAPESTE en partenariat avec la CC du HVS, M. le Principal présente le contenu de cette convention.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 32

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Convention ECLAIRCIE, compagnie CHx**

M. le Principal présente le contenu de la convention en partenariat avec la DRAC et la CC du HVS. Cette convention fixe les modalités d'intervention de la compagnie CHx dans le cadre de la résidence artistique avec La classe de 5^{ème} D.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 39

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Convention Collège-Ecole-Famille pour une élève d'UPE2A.**

M. le Principal présente la convention qui porte sur l'organisation de cours de français au sein du collège Denfert Rochereau proposant des cours en unité pédagogique pour une élève allophone ukrainienne (UPE2A) dont l'établissement d'inscription qui est le collège de La-Mothe-Saint-Heray.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 40

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Convention avec l'ANCV.**

M. le Principal présente le contenu de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Cette convention permet, après accord des parents des élèves concernés, d'encaisser les aides ciblant les voyages scolaires.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n°41

Commentaires et débats :

✚ Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le secrétaire de séance,

Mme BARTOLOME



Le Président,

A. PAIRAULT

